

1 édito Changer certaines habitudes | **2-4 dossier** Suisse ou France?

5 info pratique Rubrique UNIQA | **6-7 prévention** Attention soleil!

8 en bref Bonnes vacances, en toute sécurité!

ÉDITO

Dans le prolongement de notre dernier numéro sur les statistiques, il nous semble utile de revenir aujourd'hui sur une question cruciale: au moment de choisir un médecin, un pharmacien ou encore un dentiste, est-il plus avantageux de se rendre en Suisse ou en France? Nous avons mené l'enquête et nous vous donnons dans les pages qui suivent les éléments qui vous permettront de répondre à ces questions.

Une chose est sûre: plus des deux tiers de nos assurés résident en France alors que les trois quarts des dépenses de santé se font en Suisse. Et nous savons que, dans la majorité des cas, la France est meilleur marché que la Suisse.

Dans ce contexte, nous constatons que pour des frais plafonnés, comme ceux des dentistes, nous avons tendance à nous rendre en France, où les prestations sont en effet moins chères... alors que pour ceux qui ne sont pas plafonnés, comme les frais de médecins, nous privilégions le confort immédiat... et la Suisse!

Cette constatation nous amène à rappeler que notre assurance est basée sur un système mutualiste, entre les mains de chacun d'entre nous. Chacun décide, par ses choix, de la santé ou de la précarité de notre Régime. Certains choix sont obligatoires, d'autres peuvent être facilement revus à des fins d'économies. Il suffit de modifier certaines habitudes. Passer la frontière pour rechercher un dentiste, un médicament moins cher ou faire faire une analyse est un acte responsable qui bénéficie à l'ensemble des assurés de notre Régime, et bien sûr, à celui ou celle qui l'exécute.

Notre assurance va certainement subir des augmentations dans les années qui viennent. A nous d'essayer de les limiter. La multiplication de nos efforts individuels peut y contribuer. N'oubliez pas que le budget d'assurance maladie est aussi le vôtre!

Dans ce numéro, UNIQA vous fait part de quelques retards dans les remboursements. Leur nouveau système informatique est passé par une période de «rodage», malheureusement inévitable et qui – heureusement! – se termine. Merci donc de votre patience. Nous sommes désormais à même de vous servir plus efficacement et plus rapidement.

L'avez-vous remarqué? Nous avons très légèrement modifié la présentation de ce CHIS Bull' en changeant le caractère typographique. Avec un seul objectif: vous faciliter la lecture. Nous espérons que cela y contribuera.

Et maintenant, cap sur les vacances! Nous vous souhaitons farniente et découvertes, en profitant du soleil qui nous a tellement manqué ce printemps. A consommer avec modération pourtant: notre service médical nous rappelle les dangers réels d'une exposition trop prolongée aux rayons UV.

Que cela ne vous empêche surtout pas de passer d'excellentes semaines estivales, ici ou ailleurs. C'est tout le bien que vous souhaite l'équipe du CHIS Bull'!

Sylvain Weisz, Président du CHIS Board



>LA SUISSE OU LA FRANCE?

En cette période de Coupe du monde... cela pourrait être une question de football! Mais nous sommes dans le cadre du CHIS Bull: il s'agit donc de problèmes de santé et de coûts. Est-il plus avantageux de se faire soigner en Suisse ou en France voisine? Dans quels cas cela vaut-il vraiment la peine de passer la frontière?

Ce dossier spécial tente de faire le point sur des questions que beaucoup d'entre nous se posent... sans toujours avoir les réponses. Revue de détail.

La base même de ce dossier repose sur une statistique révélatrice: plus des deux tiers des assurés de notre Régime résident en France alors que les trois quarts de la consommation, en matière de soins et de santé, sont effectués en Suisse! Les données statistiques citées ci-après traduisent la situation originale de notre Régime d'assurance, qui n'est pas nouvelle, mais qu'il faut rappeler pour tenter de dégager des moyens d'action sur l'accroissement des coûts médicaux.

> DIFFÉRENCES NOTABLES

Si 29% seulement de nos assurés habitent en Suisse, nous versons 75% des remboursements pour des soins réalisés en Suisse et même 90% en cas d'hospitalisation!

Comme seulement 23% des moins de 25 ans mais 40% des plus de 65 ans habitent en Suisse, la consommation médicale plus élevée de ces derniers, combinée avec leur choix de prestataires de soins, se traduit par un coût moyen annuel pour le Régime de 6023 CHF pour les résidents en Suisse contre 3611 CHF pour les résidents en France.

Une analyse plus fine permet de dresser le tableau du comportement de nos membres face aux frais médicaux par le pourcentage des remboursements versés selon leur pays de résidence et le pays des soins:

Rubrique de frais médicaux	Résidents en Suisse		Résidents en France	
Consommation en	Suisse	France	Suisse	France
médecins	96%	3%	63%	35%
pharmacies	90%	8%	32%	67%
imagerie, analyses, traitements ambulatoires	95%	2%	72%	26%
dentistes	83%	14%	23%	74%
hospitalisations	98%	1%	86%	13%

C'est donc bien le «grand écart» entre la France et la Suisse.

Des choix

Selon les demandes de remboursement reçues en 2005, les coûts moyens par prestation (de toutes natures) sont très différents de part et d'autre de la frontière. Ainsi, par rapport à la valeur moyenne globale, les honoraires de médecins ne sont que 42% de cette moyenne en France, mais 152% en Suisse. En imagerie, analyses et traitements ambulatoires, le coût moyen de la prestation est 44% de la moyenne globale en France, mais 134% en Suisse. Chez les dentistes, ces moyennes s'établissent à 89% en France contre 119% en Suisse.

Ces différences, mesurées depuis une dizaine d'années par les données fournies par UNIQA, ont très peu évolué, sauf en ce qui concerne les dentistes dont les tarifs tendent à se rapprocher.

Certaines habitudes de consommation engendrent des coûts supplémentaires importants pour notre Régime. Des coûts qui pourraient être facilement évités, sans perte de confort ni de qualité des soins. Il suffit donc parfois de changer certaines habitudes...

> HOSPITALISATION: EN SUISSE, PAR LA FORCE DES CHOSES

Le poste le plus important de notre Régime concerne, comme vous le savez tous, les frais d'hospitalisation. S'il est vivement recommandé, au moment du choix d'un établissement hospitalier, de comparer les coûts, cela ne peut se faire que difficilement avec la France... car l'écrasante majorité des établissements hospitaliers disponibles se concentre en Suisse, à Genève et dans la région.

Il existe bien sûr des cliniques et des hôpitaux de proximité à Annemasse ou Saint-Julien mais, pour les cas les plus graves, il faut se rendre à Lyon ou à Grenoble pour trouver les centres hospitaliers universitaires les plus proches. La distance constitue en ce cas, c'est évident, un frein rédhibitoire. Sauf pour certains pensionnés qui habitent à proximité.

Donc, pour ce qui est de l'hospitalisation, nous arrêterons là les comparaisons. Mais c'est l'exception qui confirme la règle.

► CONSULTATION CHEZ UN MÉDECIN GÉNÉRALISTE OU SPÉCIALISTE

Pour une consultation chez un médecin généraliste en France, pour une petite maladie sans gravité, on peut s'attendre à payer entre 20 et 30 euros. La facturation se fait pour une consultation, sans détailler le contenu des actes effectués comme la prise de tension, etc. En Suisse, en revanche, tous les actes sont prévus par la nomenclature officielle TARMed. Dans celle-ci, chaque acte correspond à une certaine valeur en points et la valeur du point en CHF est déterminée dans chaque canton. On peut s'attendre à payer entre 50 et 80 CHF pour une consultation de base qui nécessiterait, par exemple, une simple auscultation.

Pour la Suisse, le principe de la facturation à l'acte s'applique également aux médecins spécialistes. Là encore, la nomenclature TARMed détaille les actes possibles de la consultation et sert à déterminer son montant. Une consultation chez un spécialiste est facturée, selon les domaines et les actes pratiqués, entre 80 et 300 CHF, voir au-delà. À noter qu'un gastro-entérologue ne peut pas, par exemple, facturer un acte en cardiologie car les frais ne seraient alors pas pris en charge par l'assurance maladie. En France, le prix moyen de la consultation tourne autour de 50 ou 60 euros, mais peut atteindre le double si des actes techniques complexes sont effectués.

A noter que les médecins français, généralistes et spécialistes, appliquent souvent des dépassements par rapport au tarif conventionné de la Sécurité sociale. Il faut également souligner qu'en Suisse les médecins ne sont nullement obligés d'appliquer le TARMed à nos assurés. Rappelons toutefois que notre liste verte, forte de plus de 150 noms et consultable sur le site du CHIS – <http://www.cern.ch/chis> –, donne la liste des généralistes et spécialistes du canton de Genève qui appliquent le TARMed pour nos membres.

► DENTISTES: LÉGER AVANTAGE POUR LA FRANCE

Les prestations versées par notre Régime pour les soins dentaires se répartissent assez également entre la France et la Suisse. A noter que les résidents en Suisse ont davantage tendance à aller se faire soigner en France que les résidents français en Suisse. Ce qui est une attitude positive, à encourager.

D'une manière générale, selon une récente enquête de l'hebdomadaire GHI, les prestations des dentistes français pour les soins de base (amalgames, obturations, dévitalisation de dents, etc.) restent meilleur marché que celles proposées en Suisse, d'environ 10 à 20% selon les cas. Une différence qui a tendance à s'estomper quelque peu avec le renforcement de l'euro par rapport au franc suisse et la stabilisation du nombre de praticiens.

En revanche, il vaut mieux toujours faire établir un devis et comparer les coûts (même entre deux dentistes suisses ou deux dentistes français) pour les autres soins, comme les prothèses notamment. Dans ces cas, les tarifs sont libres des deux côtés de la frontière.

responsables...

C'est pourquoi il convient de toujours se renseigner avant d'entreprendre des soins importants, en incluant si possible, pour les Suisses, un dentiste français afin que la comparaison soit la plus complète possible. Nous ne pouvons qu'encourager les résidents en Suisse à faire ce petit effort supplémentaire. Vu les sommes importantes parfois en jeu, il peut être très payant! Et de toutes façons rappelons ici que, selon nos règles de remboursements, un devis doit être soumis à UNIQA pour avis préalable pour tous soins dont le montant excède 800 CHF, sauf en cas d'urgence.



► MÉDICAMENTS: LA FRANCE MARQUE UN BUT!

Près de 60% de nos frais pharmaceutiques sont dépensés en Suisse alors que les deux tiers des assurés résident en France. Très peu de résidents suisses franchissent donc la frontière pour acheter leurs médicaments en France... et beaucoup de résidents français les achètent en Suisse. Une tendance qui n'est pas du tout favorable à la santé de notre Régime!

Il est indéniable, pourtant, que les médicaments sont meilleur marché en France. Cette différence de prix s'explique par le rôle de la Sécurité sociale française qui impose les prix des produits pharmaceutiques remboursables. Ce qui n'est pas le cas en Suisse. Les différences de prix peuvent donc être importantes d'un médicament à l'autre... jusqu'à trois à quatre fois plus cher en Suisse pour certaines préparations.

A noter aussi qu'il peut y avoir des différences de prix entre pharmacies françaises pour les médicaments non remboursables, puisque leur vente est libre. Faire jouer la concurrence entre plusieurs officines, même parfois situées à quelques mètres de distance l'une de l'autre, peut permettre de réaliser d'intéressantes économies.

Rappelons enfin que le recours aux génériques, de plus en plus pratiqué des deux côtés de la frontière, peut avoir, lui aussi, un effet très positif pour notre Régime. Le pharmacien peut (et doit!) vous conseiller utilement à ce sujet.

DOIS-JE DÉCLARER MES MÉDICAMENTS À LA FRONTIÈRE?

Avis pris auprès des Douanes helvétiques, l'importation en Suisse de médicaments à titre privé est soumise aux prescriptions générales du trafic des marchandises. En clair, cela signifie qu'un médicament est considéré comme n'importe quelle autre marchandise. Et, à ce titre, qu'il est libre d'importation jusqu'à concurrence de la tolérance de 300 CHF de contre-valeur auquel tout voyageur a droit au passage de la frontière. Passé cette somme, une déclaration au poste de douane pour perception de la TVA (au taux de 2,4%) est nécessaire.

Attention: les médicaments assimilés à des stupéfiants ainsi que les produits dits dopants sont interdits d'importation à titre privé.

► ANALYSES, RADIOGRAPHIES ET TRAVAUX DE LABORATOIRE

En France, pour ces actes qui sont standardisés, c'est toujours le tarif Sécurité sociale et sa nomenclature officielle qui s'appliquent, même si les médecins peuvent majorer quelque peu ces prix quand ces analyses sont faites dans leur cabinet. Un exemple de radiographie du pied en France voisine se monte à 45 euros. Toujours en France voisine, un autre exemple avec un scanner du cerveau atteint les 280 euros. Les prix pour une mammographie en France se situent autour de 80 euros. À Genève, le prix plancher pour ce même examen est de 200 CHF. Les laboratoires français sont donc à privilégier.

► LUNETTES ET LENTILLES: MATCH NUL

Le marché suisse des opticiens s'est beaucoup libéralisé ces dernières années, avec l'arrivée de grands groupes qui ont nettement tiré les prix vers le bas. Les opticiens indépendants ne sont pas restés les bras croisés et se sont organisés, pour certains d'entre eux, en centrales d'achat afin d'obtenir de meilleurs prix et de s'empresse de les répercuter sur leurs clients.

Résultat? Un gain indéniable pour les consommateurs qui n'ont plus intérêt à passer la frontière pour acheter lunettes et lentilles.

A noter que les opticiens suisses sont autorisés à fournir un service supplémentaire: ils pratiquent généralement des examens de la vue qui permettent, dans certains cas sans problème, d'éviter le recours à un ophtalmologue.

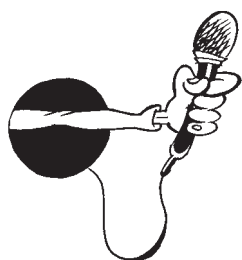
Les montures, par contre, peuvent être meilleur marché en France, surtout dans le haut de gamme.



► LE GLAUCOME ET LA CATARACTE... QUAND LES LUNETTES NE SUFFISENT PLUS

En Suisse, le tarif TARMed pour la cataracte n'est pas appliqué car il n'est pas jugé suffisamment rémunérateur par les ophtalmologues. En conséquence, l'opération de la cataracte est généralement pratiquée dans le cadre d'une hospitalisation courte, le TARMed ne s'appliquant pas dans le cadre de l'hospitalisation mais uniquement de la médecine ambulatoire. Nos assurés ne sont pas soumis au TARMed, cependant notre convention avec ONO prévoit un tarif de 3500 CHF en ambulatoire tout compris. En France, les dépassements pour une intervention sur une cataracte ou un glaucome sont monnaie courante dans le secteur privé, mais le coût global reste généralement inférieur par rapport à la Suisse.





> LA PAROLE À... UNIQA

Extranet sur www.uniqua.ch

UNIQA offre depuis mi-avril 2006 à tous les membres du CHIS la possibilité d'accéder aux décomptes de prestations à travers son portail extranet sur le site www.uniqua.ch. Voici quelques informations détaillées concernant ce service.

Tout d'abord, les documents mis à disposition et notamment les avis de remboursement sont uniquement ceux émis par notre nouvelle application depuis mi-avril 2006. Les avis de remboursement antérieurs à cette date ne sont donc pas disponibles.

Vous recevrez toujours vos avis de remboursement par la poste mais vous pourrez ainsi consulter la situation de vos demandes de remboursement et réimprimer des copies des avis de remboursement depuis l'extranet.

Le portail extranet UNIQA donne un accès aux informations relatives à l'ensemble d'une famille. Une seule demande d'accès par famille est donc suffisante. Cependant, si plusieurs relations bancaires au sein d'une famille ont été enregistrées par UNIQA ou par le CERN, un accès pour chaque titulaire d'un compte bancaire est nécessaire. Dans ce cas, la vue des documents sera restreinte au groupe de personnes rattachées (y compris les dépendants comme les enfants) à cette relation bancaire. Cette disposition a pour but de sauvegarder la confidentialité des données personnelles.

Des modifications ont été apportées au portail extranet courant juin. Si votre première demande d'accès n'a pas abouti, nous vous recommandons de soumettre une nouvelle demande.

Votre mot de passe personnel et votre nom d'utilisateur vous sont expédiés par pli séparé dans les jours suivant votre demande. En cas de perte ou d'oubli, vous pouvez redemander un nouvel accès sur notre portail extranet.

Notre bureau UNIQA au CERN (Bâtiment principal – bureau 001 – tél. 022.767.27.30) est à votre disposition pour tout renseignement que vous pourriez souhaiter.

Merci de votre patience

La mise en production de notre application informatique s'est déroulée avec succès mi-avril. Toutefois, vous avez constaté un délai de paiement plus long ces dernières semaines.

Comme vous le savez, l'application a été longuement testée avant sa mise en production, mais au cours des premières semaines de production nous avons renforcé nos contrôles de plausibilité pour vérifier la bonne exécution de toutes les opérations sur les remboursements. Ce logiciel propose aussi une base de données détaillée de tous les prestataires de soins en Europe qu'il a fallu enrichir lors de la saisie des remboursements, car certaines professions médicales, comme les dentistes de Genève, ne proposent pas de fichiers sous forme électronique.

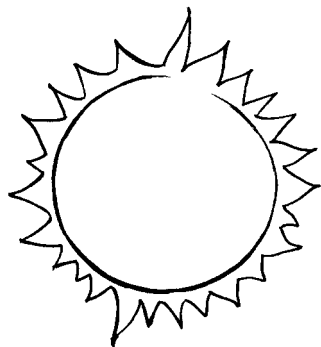
Ces contraintes de départ ont généré des délais de paiement plus longs, mais nous vous assurons que les délais habituels seront rétablis pour la fin du mois de juin. Nous sommes conscients des désagréments occasionnés et vous prions de bien vouloir nous en excuser.

Nous vous remercions de la patience et de la compréhension dont vous avez fait preuve.

UNIQA Assurances SA

>ATTENTION SOLEIL!

Destination vacances... C'est le moment de penser au repos, au voyage... et au soleil! Mais attention sur ce dernier point. Le cancer de la peau est de plus en plus répandu dans nos pays et une exposition solaire mal contrôlée peut s'avérer fort dangereuse.



Mieux vaut prévenir que guérir, et il convient d'éviter les rayons et les comportements à risque. Les **principaux facteurs de risque** sont:

- Les coups de soleil pris dans l'enfance, avant l'âge de 15 ans.
- Le cycle peau laiteuse en hiver et peau bronzée l'été aggrave l'impact des rayons ultraviolets.
- Le bronzage sous lampe ou sous bancs solaires à ultraviolets UVA.
- Les peaux claires parsemées de nombreuses taches pigmentées.
- Le risque est accru lorsque d'autres membres de la famille ont déjà souffert d'un cancer cutané.

Savez-vous si votre risque de développer un cancer de la peau est important?

Que pouvez-vous faire pour l'éviter?

Quand devez-vous consulter un dermatologue?

Le questionnaire ci-dessous peut vous aider à évaluer votre risque personnel. Il vous suffit de quelques minutes pour vous faire une première idée.

1. Déterminez votre type de peau

1. Peau très claire; bronzage: jamais ou très léger; coups de soleil: toujours, sévères.
2. Peau claire; bronzage: à peine ou très lentement; coups de soleil: généralement, sévères.
3. Peau légèrement mate; bronzage: bon, dans la mesure où la peau est exposée progressivement; coups de soleil: parfois, moyens.
4. Peau très mate; bronzage: rapide et en profondeur; coups de soleil: rares.
5. Peau foncée; coups de soleil: très rares.
6. Peau noire; coups de soleil: presque jamais.

Avez-vous un type de peau 1 ou 2?

☐ oui ☐ non

2. Enfant (de 0 à 15 ans), avez-vous souvent attrapé de sérieux coups de soleil?

☐ oui ☐ non ☐ ne sais pas

3. Êtes-vous régulièrement exposé(e) à un rayonnement solaire intense?

- Pendant les vacances? ☐ oui ☐ non
- Dans le cadre de votre activité professionnelle ou de vos loisirs (sport, jardinage)? ☐ oui ☐ non
- Fréquentez-vous le solarium? ☐ oui ☐ non

4. Avez-vous, dans votre famille (parents, enfants, fratrie), des cas de mélanome? (Le mélanome est le plus dangereux des cancers de la peau)

☐ oui ☐ non ☐ ne sais pas

5. Avez-vous déjà eu, vous-même, un cancer de la peau?

☐ oui ☐ non

6. Avez-vous plus de 50 taches pigmentées sur le corps?

☐ oui ☐ non ☐ ne sais pas

Si vous n'avez jamais répondu oui aux questions ci-dessus, votre risque de développer un cancer de la peau est probablement minime. Évitez, malgré tout, les expositions prolongées au soleil et les coups de soleil!

Si vous avez répondu positivement à une ou plusieurs questions, vous faites partie des personnes à risque. Voici donc quelques conseils de prévention :

- Examinez votre peau et vos taches pigmentées tous les trois à quatre mois, selon la règle ABCD (voir ci-après).
- Evitez les coups de soleil! Préférez l'ombre au soleil, surtout entre 11 et 15 heures.
- Au soleil: portez des vêtements protecteurs, un chapeau et des lunettes de soleil. Optez pour un produit solaire de protection élevée. Attention, l'action de ces produits est tout de même limitée, leur application doit être renouvelée souvent et le temps d'exposition ne doit pas être trop prolongé.
- Le solarium engendre une surexposition nocive de votre peau aux rayons UV et augmente le risque de cancer de la peau. Ne le pratiquez pas.

7. Avez-vous observé une nouvelle tache pigmentée qui s'étend rapidement? ☐ oui ☐ non

8. Avez-vous un ancien grain de beauté qui a grossi tout à coup? ☐ oui ☐ non

9. Avez-vous une tache pigmentée qui a changé de couleur? ☐ oui ☐ non

10. Une tache existante a-t-elle changé de forme et possède maintenant un contour irrégulier et frangé? ☐ oui ☐ non

11. Avez-vous une tache pigmentée qui est enflammée, qui démange, qui fait mal ou qui saigne? ☐ oui ☐ non

Attention! Faites dépister vos taches pigmentées suspectes: si vous avez répondu affirmativement à une ou plusieurs des questions 7 à 11, nous vous conseillons de consulter sans tarder un médecin dermatologue.

LA RÈGLE ABCD

Edité par la Ligue contre le cancer avec l'aide des autorités sanitaires, le questionnaire ABCD permet d'adopter la bonne attitude par rapport à une tache suspecte. Ainsi, la tache est suspecte si elle est:

A comme Asymétrique, **B** comme Bords, autrement dit que ses contours sont irréguliers, **C** comme Couleur, celle-ci n'est pas uniforme, et **D** comme Dynamique, la tache se modifie (taille, épaisseur, couleur).

Pour en savoir plus:

<http://www.melanoma.ch> ou téléphonez à Cancer assistance, la ligne téléphonique gratuite: 0800 55 42 48.

D^{rs} Véronique FASSNACHT et Eric REYMOND, Service médical du CERN



>TRÈS BONNES VACANCES!

C'est bien sûr ce que nous vous souhaitons, un bel été, en pleine forme! Mais si vous deviez faire face à un problème de santé important pendant vos déplacements à l'étranger, n'oubliez pas que notre Régime d'assurance maladie dispose d'un numéro d'appel et que les spécialistes d'UNIQA sont là pour vous conseiller et faciliter vos démarches

en cas d'urgence 24H/24: tél. +43 (512) 224 22

(ce numéro figure au dos de votre carte d'assuré, ne l'oubliez pas lorsque vous partez!)

>HOSPITALISATION

Nous vous recommandons d'appeler ce numéro en cas d'hospitalisation en dehors de l'Europe. Il est **indispensable** de le faire en cas d'hospitalisation **aux Etats-Unis**, afin d'obtenir le suivi de votre dossier par **United Health Care**. Ce partenaire d'UNIQA vous évitera de devoir déposer une garantie et permettra de réduire sensiblement le coût de votre hospitalisation dans ce pays. Avant votre voyage aux USA et sur demande auprès d'UNIQA, vous pouvez aussi obtenir une carte de membre United Health Care, ce qui facilitera d'autant vos démarches auprès des médecins et hôpitaux américains. Cette carte est gratuite et fournie indépendamment de la conclusion ou non d'un contrat de couverture d'assurance maladie étendue.

>RAPATRIEMENT

Si vous deviez être rapatrié par avion ambulance, appelez ce numéro et faites confiance au partenaire de longue date d'UNIQA, Tyrolean Air Ambulance (www.taa.at). Avant tout déplacement hors d'Europe, nous vous recommandons de vous renseigner directement au Help Desk UNIQA du CERN afin de connaître plus précisément la prise en charge des transports médicalisés par notre Régime, qui passe par la conclusion d'un contrat de couverture d'assurance maladie étendue.

Toutefois, les coûts d'un rapatriement sanitaire en avion sont extrêmement élevés: c'est donc une décision prise par l'équipe médicale de TAA qui, seule, grâce à son expérience et sa connaissance du terrain, décide si un hôpital local peut accueillir le malade ou s'il doit être évacué.

>VACCINATIONS

Pas question ici de numéro d'urgence mais une chose à ne pas oublier avant le départ pour les pays lointains: se faire vacciner si la situation locale l'exige! Et pas seulement pour les vacances, mais aussi pour les déplacements officiels du CERN. Dans ce cas, il faudra joindre une copie de l'autorisation de voyage à la demande de remboursement des frais médicaux. Ainsi avisé, UNIQA remboursera cette dépense à 100%, au titre du risque professionnel.

URGENCES PÉDIATRIQUES DE NUIT

Depuis le mois d'avril, les consultations d'urgence pour les enfants se terminent à 22 heures (minuit auparavant) à l'Hôpital de La Tour ainsi que, pour les parents qui habitent sur la rive gauche du lac, à la Clinique des Grangettes. Cette diminution du service est consécutive à l'introduction du TARMed, contestée par les pédiatres genevois. Ceux-ci se plaignent de voir leurs conditions de travail se péjorer (suppression des compensations financières pour les consultations de nuit et de week-end) et de subir les effets d'un moratoire sur l'ouverture de nouveaux cabinets, ce qui entraîne des difficultés pour assurer les gardes de nuit.

